



SYNDICAT DES ARCHITECTES DE LOIRE ATLANTIQUE
APPEL DE COTISATION

Cotisation 2024 (non assujettie à la TVA)	Modalités de règlement pour une année
Pour les adhérents UNSFA 44 inscrits à l'Ordre au-delà de trois années d'exercice	Deux formules au choix : - un chèque de 300 €
Accueil jeunes architectes inscrits à l'Ordre des Architectes depuis moins de trois ans	- un chèque de 60 €
Soutien aux adhérents UNSFA retraités	- un chèque de 60 €

Sont inclus dans la cotisation : L'accès aux services social et juridique de l'U.N.S.F.A. Nationale et l'abonnement à la revue Passion Architecture.

Envoi des cotisations à : Gilles CHABENES - Agence ACS - Le Nantil - Bâtiment A - 1, rue Célestin Freinet 44 200 NANTES.

 Cotisation année 2024	Nom :
	Prénom :
	Société :
	Adresse :
	Téléphone :
	Mobile :
	Email :

Le secrétariat du Syndicat National UNSFA précise que chaque adhérent sera enregistré dès réception de la cotisation départementale transmise par son représentant en Loire Atlantique. Salutations confraternelles
Gilles CHABENES, Président de l'UNSFA 44.

Ce document complété est à envoyer avec votre règlement à :
Gilles CHABENES, architecte – Agence ACS
Le Nantil - Bâtiment A - 1, rue Célestin FREINET, 44200 NANTES